

## SOCIÉTÉ



### Claude Morin: le sphinx déboulonné

Pendant une trentaine d'années, Claude Morin s'était bâti une sorte de piédestal sur lequel il trônait tel un sphinx qui livrait peu ses mystères. Il avait acquis auprès des journalistes et du public une grande crédibilité, qui lui venait tant de ses états de services sous quatre premiers ministres que de sa manière de se livrer, toujours mesurée et réfléchie. Il intriguait, comme le sphinx, et s'il fallait le comparer, c'est à Talleyrand qu'on songeait. Même si, écrit Gilles Lesage, il n'a sans doute pas trahi les intérêts supérieurs du Québec, un doute persistera toujours. Le sphinx en sort sérieusement égratigné.

Page B-1

## Le projet de loi référendaire fédéral a du plomb dans l'aile

Chantal Hébert  
de notre bureau d'Ottawa

S'IL DÉCLENCHÉ un référendum pan-canadien sur la Constitution cet été, le premier ministre Brian Mulroney veut donner un engagement verbal aux Québécois garantissant que le scénario de 1942, qui avait vu la Conscription leur être imposée en vertu de la volonté d'une majorité dans le reste du pays, ne se répètera pas.

Cette promesse hâtive d'un engagement solennel a été faite aux députés et aux sénateurs conservateurs fédéraux derrière les portes closes du caucus hier matin. Il constitue un autre des multiples efforts du gouvernement cette semaine pour mettre avec le moins d'opposition possible son projet de consultation populaire pan-canadienne sur la Constitution dans l'engrenage parlementaire.

Mais si au sein de ses propres troupes la parole du premier ministre, hier, a été jugée par la majorité, y compris les principaux ténors ministériels du Québec, comme suffisante pour rassurer les Québécois sur l'opération référendaire fédérale, le lancement en douceur du projet de loi est malgré tout irrémédiablement compromis.

Alors que le projet de loi n'a pas encore vu la lumière du jour, les coups pleuvent déjà de partout contre ce projet dont la divulgation des grandes lignes plus tôt cette semaine aura réussi l'inimaginable, c'est-à-dire unir libéraux, néo-démocrates, Bloc québécois et même certains députés conservateurs dans leurs objections. Le gouvernement se demandait d'ailleurs s'il déposerait demain comme prévu son projet aux Communes.

Pour l'essentiel, la mécanique référendaire qu'a jusqu'à présent conçue Ottawa se résume à un minimum. Selon ses plans, une consultation populaire pan-canadienne se déroulerait sans financement public pour assurer l'équilibre des moyens des deux camps, sans plafonnement des dépenses et avec, à la clé, l'obtention d'une majorité simple de Canadiens.

Hier, l'opposition aux Communes et des députés conservateurs sont tombés à bras raccourcis sur ces multiples raccourcis, réclamant des modifications majeures au projet.

Selon le gouvernement, la Charte canadienne des droits est responsable du peu de contrôle qu'il entend exercer sur l'opération référendaire. Pas moyen, affirme le leader du gouvernement en Chambre Harvie Anderson.

Voir page A-4: Le projet

## Télé-Métropole fait le ménage dans ses sociétés en commandite

Jean Chartier

TÉLÉ-MÉTROPOLE a confié à une firme comptable le mandat de procéder à une évaluation financière de la vingtaine de sociétés en commandite indépendantes qui depuis 1987 produisaient des émissions qu'elle achetait et diffusait. Qui plus est, cette firme comptable a le mandat de corriger ce que le président de Télé-Métropole qualifie de « maladrotes ».

C'est ce qu'a indiqué M. Mario Bertrand qui, depuis janvier 1991, occupe la direction de cette télévision ayant été alerté sur l'existence d'une enquête interne sur ces sociétés en commandite. Des documents dont on a reçu copie font état « d'anomalies apparentes ».

M. Bertrand, en janvier, a commandé cette étude d'analyse et de vérification à Raymond, Chabot, Martin, Paré, après l'annulation de tout achat d'émission produite par une société en commandite complètement extérieure à T.M.

Radio-Canada rapportait hier soir que le président du conseil d'administration de Télé-Métropole, M. Serge Gouin, avait temporairement démissionné de ses fonctions, le temps que la firme RCMP fasse la lumière sur cette affaire.

Lundi, les vérificateurs de RCMP investiguaient encore chez Télé-Métropole, ils examinaient des comptes, des facturations. Aucun rapport final n'a encore été remis à Télé-Métropole par RCMP, affirme M. Bertrand: « Il n'y a que des pages spé- »

Voir page A-4: Télé-Métropole

# Un proche de Lévesque dément la version de Morin

Lévesque a demandé sa démission en 1981 à cause de ses liens avec la GRC

Michel Venne

de notre bureau de Québec

L'ANCIEN premier ministre René Lévesque n'a appris qu'en 1981 les contacts de Claude Morin avec la Gendarmerie royale du Canada et lui a demandé en novembre, dès qu'il en eut la preuve, de lui remettre sa démission comme membre du gouvernement pour cette raison et aucune autre.

Voilà en substance ce qu'a confirmé au DEVOIR une source fiable qui fut très proche du fondateur du Parti québécois entre 1975 et 1981. Cette personne a demandé, au cours de notre entretien, hier, de préserver son anonymat.

Ces déclarations corroborent cel-

les de Mme Loraine Lagacé, ancienne directrice du bureau du Québec à Ottawa, par qui M. Lévesque a appris en octobre 1981, et obtenu la preuve le mois suivant, les intelligences de son ministre avec la police fédérale.

En rendant publique cette affaire il y a une semaine, le journaliste Normand Lester, de Radio-Canada, détenait des informations similaires.

Elles contredisent en revanche la version de M. Morin qui prétend, depuis que l'affaire a éclaté, avoir parlé de ses contacts avec la GRC à M. Lévesque dès 1975 et une autre fois en 1979.

## EXCLUSIF

Notre source affirme avoir appris de la bouche même de M. Lévesque, à l'automne 1981, avant la Nuit des longs couteaux, qu'il venait d'être mis au courant. « Il me l'a dit, m'en a parlé lui-même », dit cette personne.

M. Lévesque était atterré, il était dans tous ses états, ne savaient que faire ni quoi penser. « Il n'en revenait pas. Il était tout mêlé ».

Tout dans cette histoire l'embêtait, non seulement le fait que son ministre ait été rémunéré en échange de services rendus, mais également le fait de croire qu'il pourrait être plus malin que les services de renseignements fédéraux. Notre

source rappelle que M. Lévesque détestait tout ce qui était magouilles et intrigues.

Il estima que M. Morin avait commis une bourde assez grave pour lui demander de quitter le gouvernement — « Il lui a demandé de démissionner » —, mais pas assez pour lui en vouloir personnellement. Il concédait à son stratège constitutionnel le droit à l'erreur.

Cela explique les commentaires

Voir page A-4: Un proche

☐ Morin sera traité comme tout autre contribuable, dit Otto Jelinek : page A-2



PHOTO JACQUES NADEAU

Le président de la Corporation des fêtes du 350e de Montréal, Michel Petit.

## MICHEL PETIT AU DEVOIR (1)

# Tout est prêt pour fêter le 350e

Laurent Soumis

À 48 HEURES de l'ouverture des fêtes du 350e anniversaire de Montréal, les organisateurs affirmaient hier que tous les préparatifs étaient en bonne voie d'être complétés et que tous les sites seraient fin prêts pour le grand week-end inaugural de la Fête de Dollard.

Seule ombre au tableau : les dernières prévisions météorologiques, affichées d'heure en heure dans les locaux de la Corporation 1642-1992, qui font état de probabilité d'averses de 20 % à 30 % malgré les 20 degrés en moyenne prévus pour les quatre prochains jours.

« La programmation des fêtes est prête, même s'il y a encore certains fils à attacher pour les 150 prochains

jours », assurait hier M. Michel Petit, directeur général de la Corporation au cours d'une longue entrevue dont LE DEVOIR publie aujourd'hui le premier volet.

Tous les sites seront prêts : le Vieux-Port, la Pointe-à-Cailière, le Marché Bonsecours. Les autres le seront comme prévu : la Place du 350e, le 12 juin; le Parc des îles, le 14

Voir page A-4: 350e

QUINZE jours après les émeutes de Los Angeles, voilà qu'on nous annonce que Sonny Rollins et Max Roach, compositeurs du célèbre manifeste intitulé *Freedom Now*, écrit il y a trente ans, vont jouer les notes noires de la revendication au cours de la 13e édition du Festival international de jazz de Montréal à laquelle participeront incidemment les autres grands militants du jazz comme musique de combat que sont Paul Bley, Charlie Haden, Elvin Jones, Branford Marsalis et Nina Simone.

Le dévoilement hier du corps de la programmation de cette fête sonore qui se poursuivra du 1er au 12 juillet prochain révèle en effet une forte représentation de ces artistes pour lesquels le jazz ne peut, et ne pourra jamais, être une esthétique ou un courant musical indifférent à la respiration sociale. Pour s'en convaincre, il suffira d'écouter par exemple le clarinettiste Don Byron, un des jeunes invités de ce Festival, qui, a fort bien compris les leçons dispensées par ses aînés.

Entre trente-six conversations téléphoniques, André Ménard, cofondateur du Festival et principal architecte de cette programmation, a confié qu'après avoir rempli toutes les cases disponibles, il avait constaté que plus du tiers des musiciens invités n'avaient encore jamais participé à cet événement qui, soulignons-le, voit défiler année après année quelques 1500 artistes.

Tout comme c'était le cas il y a vingt, trente, voire quarante ans de cela, le ténor Sonny Rollins demeure un obsédé maniaque du son. Du son à la texture épaisse. Le 9 juillet, il se produira au théâtre Maisonneuve en compagnie de ses complices Mark Soskin au piano, Clifton Anderson au trombone, Jerome Harris à la guitare, Bob Cranshaw à la basse et Steve Jordan à la batterie.

C'est au même endroit, mais deux jours plus tard, que Max Roach interprétera fort probablement sa composition *A Survival*, en hommage à Nelson Mandela, tout comme il caressera sur les peaux de sa batterie blanche les notes de *Summertime*. À ses côtés, il y aura le fidèle Odean Pope, saxophoniste au style véhément, ainsi qu'un quartette rassemblant trois violons et un violoncelle.

Il y a trois ans de cela, le *Liberation Music Orchestra*, fondé et dirigé par le contrebassiste Charlie Haden, avait joué bien des notes pour le Salvador comme les notes de l'hymne de l'ANC de Nelson Mandela dans une petite salle de l'UQAM. Le 2 juillet prochain, Haden et ses compagnons, notamment le batteur Paul Motian, prendront possession de la

Voir page A-4: Jazz

CAHIER  
SPÉCIAL

# SANTÉ ET TROISIÈME ÂGE

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée le 15 mai 1992

PARUTION  
LE 22 MAI  
DANS  
LE DEVOIR

À l'aube du XXIe siècle, le bien-être, la santé physique et mentale des personnes âgées figurent parmi les préoccupations majeures des sociétés occidentales.

Comment évaluer la santé globale des aînés? Comment la préserver? Quelles sont les plus récentes découvertes en gérontologie concernant l'alimentation, le sommeil, l'exercice physique, la perte de mémoire et d'autonomie des personnes âgées? Comment les aider? Où s'informer?

Autant de questions auxquelles répondront les plus grands spécialistes du Québec.

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ Télé-Métropole



Mario Bertrand

cifiques sur chacune des compagnies.

Le président de Télé-Métropole précise que l'enquête de la firme RCMP porte sur les 20 sociétés qui ont vendu des émissions à T.-M. : « Il n'y a aucune chasse aux sorcières, tout ceci se fait dans la bonne humeur », a-t-il déclaré lors d'une entrevue sollicitée par l'attaché de presse de M. Bertrand après que celui-ci eut appris que LE DEVOIR avait en possession certains documents sur ces sociétés en commande.

Ces sociétés indépendantes ont financé au-delà de 75 millions \$ en productions télévisuelles pour la seule diffusion par Télé-Métropole entre 1987 et 1990. Ce type de société est mis sur pied pour des raisons fiscales et elle porte parfois à questionnement. Les sociétés en commande servent en effet de véhicule principal pour la production cinématographique et pour les productions télévisées des autres télévisions. À Montréal seulement, elles impliquent des centaines de millions de dollars.

Peu de temps après son arrivée à la présidence de Télé-Métropole en février 1991, M. Bertrand a examiné de manière critique certains montages financiers réalisés par des partenaires extérieurs pour la production d'émissions diffusées par CFTM. Au cours d'une première entrevue, M. Bertrand a déclaré : « J'ai demandé à RCMP il y a quatre mois de régulariser notre intervention avec tous les intervenants. Il y a eu des maladroites et j'ai demandé à RCMP de les examiner et de les corriger ».

Pressé de questions à propos de l'analyse menée par RCMP, Bertrand a répondu qu'il n'existe pas de rapport complet : « Il existe plutôt des analyses spécifiques pour chaque société en commande ». Il juge ces documents confidentiels, car ils impliquent des tiers.

Le président de Télé-Métropole a déclaré : « En novembre 1991, j'ai refusé l'achat des émissions offertes par la société en commande Télé-Plus 2. En décembre, j'ai jugé inoportun de continuer l'achat de ce type de productions. Il faut voir que ceci survenait dans un contexte de coupure des dépenses de 15 millions \$ ».

Les commanditaires de Télé-Plus 2 ont été remboursés : « À la suite de ça, j'ai demandé qu'on revoit l'ensemble des sociétés en commande qui n'avaient pas encore obtenu le timbre de la Sogic. Il s'agit là d'examen de faits antérieurs à mon entrée en fonction ».

M. Bertrand souligne qu'à son arrivée en fonction, il n'a pas considéré les sociétés en commande comme telles. « C'est d'abord un plan de redressement qui a été adopté en avril 91. Ce plan mettait de l'avant des revenus accrus de 5 millions \$ et des dépenses amputées de 15 millions ». M. Bertrand visait une réduction tant des dépenses administratives que des dépenses d'opération et d'acquisition.

Raymond, Chabot, Martin, Paré a reçu son mandat à la suite de ces démarches. « Il y en a encore pour quelques semaines, peut-être quelques mois », a-t-il fait valoir lors d'une conversation téléphonique subséquente à notre première entrevue.

Le président de Télé-Métropole tient à dire qu'il n'y a pas d'inquisition, que personne ne s'est encore vu réclamer de fonds. « Il n'y a aucune enquête fiscale, aucune enquête policière sur ces sociétés », a-t-il déclaré. Télé-Métropole est le client de RCMP à titre confidentiel. Toutefois, la firme doit prendre en considération le fait que les financements ont été complétés par des contribuables

acquéreurs de parts dans des sociétés en commandite servant d'abri fiscal.

Interrogé sur les dossiers chauds, M. Bertrand a commencé par nettoyer le cas de Téléchoix, une société en commandite liée à Vidéotron. « La vérification a été revue par les vérificateurs externes de l'entreprise et jugée conforme au code d'éthique entre Vidéotron et Télé-Métropole. D'ailleurs, une note aux états financiers du rapport de 1990 expliquait pourquoi cette vente par Télé-Métropole était bonne ».

Toutes ces précisions sont survenues après une explication du changement de politique à Télé-Métropole. M. Bertrand fait ressortir que le mandat confié à M. Serge Gouin lors de l'acquisition de Télé-Métropole en 1987 répondait aux besoins de l'époque, mais que le deuxième mandat, le mandat qu'il a reçu en 1991, est de nature complètement différente.

Télé-Métropole a donc pris deux virages majeurs en quatre ans. Et, ces virages sont prérequis au revirement d'attitude face aux sociétés en commande. M. Bertrand a résumé l'évolution de T.-M. de la manière suivante : « La Fondation J.A. De Sève n'avait pas investi un cent dans l'équipement de Télé-Métropole au cours des dernières années, elle n'avait rien laissé en inventaire lors de l'acquisition par Vidéotron. Et une grève des employés perdurait depuis 17 mois. La nouvelle direction de T.-M. a donc fait le choix d'investir dans la production. Et les sociétés en commande représentaient la voie toute indiquée pour obtenir de nouvelles productions. Serge Gouin achetait plein d'émissions. Il avait le mandat de regarnir le frigo. Moi, au début de 1991, on m'a donné le mandat de voir au budget familial. C'est complètement différent ».

En 1987, Vidéotron a visé la conservation de sa part de marché et « à remplir les garde-robes » de Télé-Métropole. Télé-Métropole a ensuite perdu près de 50 millions \$ en trois ans. Et, la dette à long terme est passée de 40 à 120 millions \$. Cela explique le nouveau mandat de M. Bertrand.

« Moi, on m'a demandé de faire un virage financier, a-t-il expliqué. Les revenus ont augmenté de 6,8 % cette année tandis que l'objectif était fixé à 4,5 %. Les dépenses ont été coupées de 15 millions \$. En 1987, le défi consistait à sortir de la grande noirceur. Il fallait prendre le virage de l'information et de la programmation. Mais TM-1, c'est terminé. Nous sommes entrés dans TM-2. D'ailleurs ici, on m'appelle Terminator 2 ».

M. Bertrand tient à dire qu'il ne révisait pas la situation pour les seules sociétés en commande. « Quelque 200 postes ont été abolis. Le vice-président aux finances, le contrôleur et le vice-président aux stations régionales ont été changés. Le président de la filiale Techner n'est plus en poste. Une soixantaine d'employés de Techner ont été mis à pied, dont une douzaine de cadres, le 9 avril. Dans ce contexte, nous ne disons nullement aux commandités de nous donner de l'argent, nous ne demandons pas de façon inquisitrice si les factures sont acquittées. Non, nous examinons la situation pour qu'il n'y ait aucun malentendu », a-t-il déclaré.

Récemment, Techner et ses cinq filiales de production ont même été réorganisées en deux compagnies. Dans les cas des cinq sociétés en commande où des questions sont posées spécifiquement, les vérificateurs examinent s'il y a des « maladroites », à corriger, en regard de la Sogic et de la CVMQ. M. Bertrand réaffirme qu'aucune société en commande ne fait l'objet d'enquête de la part du ministère du Revenu. C'est une affaire interne, considère-t-il.

Le président de Télé-Métropole conclut : « Nous avons un inventaire de 20 millions \$ d'émissions dans nos tiroirs. Notre nouveau mandat est de rester en affaires, de ne pas perdre un autre 50 millions \$ en trois ans ». La politique de Télé-Métropole sous Serge Gouin mettait l'accent sur la grille de programmation. Sous Mario Bertrand, elle examine de manière serrée la grille comptable.

### ◆ Un proche

élogieux de M. Lévesque à l'endroit de son ministre par la suite, notamment deux passages de son livre *Attendez que je me rappelle*, publié en 1986, et la lettre adressée par M. Lévesque à M. Morin pour accepter sa démission en décembre 1981. Le premier ministre parlait de peine et lui assura de son amitié.

Notre source affirme que M. Lévesque donnait le bénéfice du doute, croyait en la bonne foi de M. Morin, lequel prétend avoir voulu servir le Québec en s'adonnant à ce petit jeu dangereux. M. Morin croyait pouvoir obtenir des informations de la GRC sur les intentions du fédéral envers

le mouvement souverainiste, sans lui-même en fournir. Au début des années 1970, dans la foulée de la Crise d'octobre, les actes plus ou moins illégaux de la GRC s'étaient multipliés sur le territoire québécois.

L'ancien premier ministre a congédié son collaborateur parce qu'il avait eu ces contacts. Il ne l'a pas fait, comme d'aucuns l'ont cru, parce que la stratégie constitutionnelle du Québec, dont M. Morin avait été l'architecte, avait échoué, affirme formellement notre source.

On ne demande pas à un ministre de démissionner, dit cette personne, parce qu'une politique échoue. D'autant plus que cette stratégie avait été endossée par M. Lévesque et son gouvernement.

Notre source prétend que cette information sur la demande de démission de M. Morin était implicite dans la déclaration publiée mardi par l'ancien ministre de la Justice, et confident de M. Morin en 1977, M. Marc-André Bédard.

Ce dernier écrit que M. Lévesque lui confia, en novembre 1981, devoir « évaluer la situation dans un autre contexte » et devoir « parler à M. Morin ». M. Bédard déclare par ailleurs qu'il avait eu « l'impression que (M. Lévesque) venait de l'apprendre ».

Dès que l'affaire a éclaté, la semaine dernière, M. Morin a nié cette version (il se disait à cet égard victime d'une vengeance d'une ancienne collaboratrice) et soutenu dur comme fer avoir démissionné de sa propre initiative.

Identifié à la stratégie du Front commun interprovincial visant à faire échec au rapatriement unilatéral de la Constitution par Ottawa, M. Morin avertit ses homologues qu'il en faisait une affaire personnelle et qu'il démissionnerait si le Front échouait. C'est ce qui est arrivé le 5 novembre 1981, à la suite de ce qu'on a appelé la Nuit des longs couteaux, au cours de laquelle le Québec fut isolé.

Dès lors, M. Morin écrivit à ses collègues des autres provinces (il ne leur annonça pas sa démission mais leur fit part de sa déception personnelle) et avertit M. Lévesque de sa démission, effective le 29 décembre.

M. Lévesque a appris les faits avant la conférence du 5 novembre à Ottawa. Était-ce en octobre, notre source ne s'en souvient plus. Elle ne croit pas non plus que M. Lévesque en ait parlé à M. Morin avant la conférence, car il n'avait pas encore la preuve de ses agissements.

Dans un texte de sept pages, publié hier par *La Presse*, Mme Lorraine Lagacé raconte comment elle a mis M. Lévesque au courant des relations de M. Morin avec la GRC. Ces relations ont duré de 1975 à 1977, soit avant et après la prise de pouvoir par le Parti québécois.

Mme Lagacé, qui occupait un poste au bureau du Québec à Ottawa, a obtenu copie en août 1981 du rapport MacDonald sur les méthodes de la GRC. Ce rapport indiquait que le Parti québécois était infiltré au plus haut niveau. Quelque temps après, dans des circonstances qu'elle relate, M. Morin lui avoue que la source de la GRC au plus haut niveau, c'est lui. Selon Mme Lagacé, il admet recevoir une rémunération en retour.

Elle aurait alors demandé à M. Morin si M. Lévesque est au courant. Il lui aurait alors répondu : « Ne va surtout pas lui dire ça, tu vas le bouleverser ».

En octobre 1981, Mme Lagacé aurait été reçue par M. Lévesque à son bureau de Montréal. Elle annonce au premier ministre que M. Morin est « sur le payroll de la GRC ». Mme Lagacé relate que le chef du Parti québécois est subitement atteint d'un malaise. « Il se tient l'estomac, ou le cœur à deux mains. Il va dans la salle de bains, adjacente à son bureau. Quelques minutes plus tard il revient. Il est pâle ».

Lors de l'autopsie de M. Lévesque, en novembre 1987, on a appris que son décès était dû à un malaise cardiaque et que son cœur montrait des lésions indiquant qu'il avait, apparemment sans le savoir, subi de légères attaques dans le passé.

Selon Mme Lagacé, M. Lévesque, ou quelqu'un de son entourage, lui suggère d'obtenir des preuves.

Quelques semaines plus tard, Mme Lagacé enregistre à son insu une conversation animée avec M. Morin où elle réussit à le faire sortir de ses gonds et admettre ce que le public sait aujourd'hui de cette affaire.

Elle apporte ensuite l'enregistrement et sa transcription écrite à M. Lévesque. À sa connaissance, M. Lévesque a pris connaissance de la transcription et demandé à M. Morin sa démission. Elle dit le tenir entre autres du démissionnaire qui « m'a accusée pendant des années d'avoir détruit sa carrière politique ».

D'autres sources relatent qu'après ces faits, M. Lévesque a convoqué M. Morin pour obtenir sa version. Ce dernier lui aurait suggéré de consulter Marc-André Bédard, au courant depuis 1977. Le premier ministre aurait ensuite convoqué M. Bédard, ce que ce dernier a confirmé, avant de prendre toute décision.

Mme Lagacé reproche tout au long du texte à M. Morin, qui était son supérieur hiérarchique, d'avoir « saboté » son travail à Ottawa et d'avoir fait tourner en rond le Québec avec ses stratégies.

Mme Lagacé prépare un roman inspiré de cette affaire et qui sera intitulé *Stratégie*.

Après avoir quitté le gouvernement du Québec, elle obtint un poste à Radio-Canada. Elle habite maintenant à Rimouski et écrit des textes à la pige pour la télévision.

Hier, la désormais fameuse « affaire Morin » n'a pas provoqué de nouveaux rebondissement. Le chef du Parti québécois Jacques Parizeau estimait préférable de continuer à écouter les informations qui sont diffusées en souhaitant que ceux qui savent continuent de parler.

Le premier ministre Robert Bourassa n'en dit guère plus. « Il y en a tous les jours des révélations sur l'affaire Morin, dit-il aux journalistes. Moi, j'ai la même attitude que le chef de l'opposition. On va attendre que soient connues les différentes versions. J'ai déjà dit, en autant que j'é-

## Le SCRS pressé de dévoiler « tout ce qu'il sait » par son comité de révision

OTTAWA (PC) — Le Comité de révision du renseignement de sécurité a demandé au Service canadien du renseignement de sécurité, hier, de lui faire part de « tout ce qu'il sait » sur l'affaire Claude Morin, qui a avoué avoir accepté de l'argent de l'ancien service de sécurité de la GRC au moment où il faisait partie d'un cabinet péquiste.

Le président du comité, M. John Bassett, a reconnu que le SCRS n'a rien eu à voir avec cette affaire, puisqu'il n'a remplacé le service de sécurité de la GRC qu'en 1984, lorsque tout était fini.

Mais M. Bassett a exigé un rap-

port, afin de s'assurer qu'une situation semblable ne puisse jamais se répéter.

Interrogé par les membres d'un comité parlementaire, M. Bassett a déclaré qu'il doutait que le SCRS puisse agir comme l'a fait l'ancien service de sécurité de la GRC au cours des années 70.

« Je ne crois pas que le SCRS serait aussi stupide, a-t-il dit. J'ai beaucoup de difficulté à croire qu'il pourrait faire une telle chose ».

M. Bassett a souligné qu'il existe maintenant suffisamment de garanties, comme la présence du Comité de révision, pour empêcher l'ingé-

rence du SCRS dans les partis politiques légitimes.

Si jamais le comité découvre que le SCRS se sert de politiciens comme informateurs payés, a prévenu M. Bassett, il rendra la chose publique immédiatement.

« En tant que membres du comité, nous trouverions cela très inopportun », a-t-il souligné.

D'ailleurs, a noté M. Bassett, il est du devoir des députés fédéraux et provinciaux de rapporter au SCRS tout renseignement qui pourrait représenter une menace à la sécurité du Canada. Ils n'ont pas à être payés pour cela.

tais concerné, quand j'étais premier ministre (au début des années 1970) que je n'avais eu aucune indication qu'il y avait de l'espionnage quand M. Morin travaillait pour moi ». M. Morin a été sous-ministre aux Affaires intergouvernementales sous M. Bourassa jusqu'en 1971.

Par ailleurs, l'avocat bien connu de Québec Me Guy Bertrand a nié être la source qui aurait révélé cette affaire au journaliste Normand Lester, comme l'a affirmé le réseau de télévision TVA et, sans donner son nom, le *Journal de Montréal* hier. Me Bertrand a mis en demeure les deux médias de se rétracter et a initié, auprès du Barreau, une demande d'enquête sur ces allégations.

Dans les deux cas, les journalistes citent comme sources deux anciens agents de la GRC, qui auraient été clients de M. Bertrand, MM. Michel Papineau et John Tardif.

Me Bertrand, qui fut candidat à la direction du PQ en 1985 et candidat péquiste dans Louis-Hébert en 1989, parle de « fumisterie et de tissu de mensonges ».

### ◆ 350e

juillet prochain.

« L'esprit général de la fin de semaine est d'amener les Montréalais et les visiteurs à célébrer à l'endroit même où les premiers fondateurs sont arrivés », expliquait-il.

Les temps forts de participation populaire du week-end sont attendus samedi soir pour le défilé de nuit sur le boulevard Saint-Laurent et le grand feu d'artifice lancé « à minuit moins une » au milieu du fleuve devant le Vieux-Port.

« Les gens ont maintenant le goût à la fête, estime M. Petit sur la foi d'un sondage récent ralliant 60 % de la faveur populaire. Après le grand coup d'envoi des célébrations, la contagion se fera au fur et à mesure. L'arrivée du printemps et l'amélioration relative de la situation économique aideront ».

Refusant de spéculer sur les foules, les organisateurs misent beaucoup sur la gratuité des événements du week-end. Une gratuité qui contraste avec les cachets de 30 \$ que la Corporation a dû verser pour recruter les figurants du grand défilé de nuit. « Les producteurs privés choisis par concours ont jugé des meilleurs moyens pour réaliser leur événement ».

Pour cet ancien artisan de la Superfrancofête qui collectionne les succès (fêtes de la Saint-Jean, visite papale, *Cités-Cinés*), le défi du 350e apparaît tout à fait différent. Par son ampleur et, surtout, sa durée.

« Mais la grande différence, c'est la recherche d'une grande solidarité, c'est une invitation à participer à laquelle tous les milieux ont répondu. » Envers et contre, souventes fois, une presse plus que méfiante.

« Je ne mets pas en cause la responsabilité des médias, précise-t-il. Notre organisation était très visible et la pression forte. Nous avons dû corriger un certain retard dans un délai très court. Mais quand on a fixé un calendrier, on l'a respecté ».

« Je sais qu'on a donné l'impression d'avoir caché des choses, reconnaît-il, mais on fera le bilan plus tard. La nouvelle équipe a mis les bouchées doubles dans un contexte difficile où les médias mettaient en évidence les problèmes rencontrés. Notre philosophie, c'est de donner l'heure juste, d'annoncer les choses quand elles sont prêtes, même si parfois c'est tentant pour répondre à des pressions ».

M. Petit se refuse d'ailleurs à critiquer l'équipe de la première heure. Il parle d'ajustements dus à la tension, de gens « qui préfèrent céder leur place pour la réalisation concrète, de « facteurs humains » normaux dans une telle organisation.

Il n'a que des éloges pour sa nouvelle équipe « choisie pour son enthousiasme pour Montréal ». Qu'importe si un bon nombre de gens sympathisent avec le Parti québécois ou le Rassemblement des citoyens (RCM). « C'est un pur hasard » qui ne remet pas en cause le caractère apolitique des fêtes.

« Il n'y a pas d'autre agenda ici que celui de Montréal. Il y a des gens de toutes tendances choisies en fonction de leurs qualifications professionnelles ».

En dépit des promesses de « revitaliser l'industrie touristique », la Corporation ne dispose toujours d'aucune étude sur les retombées économiques anticipées. « Nous menons une étude sérieuse pour les mesurer après coup ».

Pas question non plus de jouer les futurologues avec les hôteliers qui doutent sérieusement de l'augmentation des nuitées. « L'Office du tourisme et la Ville ont pour objectif d'augmenter de 15 % d'ici 1995 le nombre de touristes. Avec l'effort de cette année, 1992 sera la première étape et une étape marquante dans l'atteinte de cet objectif ».

Après avoir investi l'essentiel de son budget publicitaire au Québec, dans le Nord-Est américain et en l'Ontario, la Corporation a dû se rabattre sur « les relations publiques et la présence médiatique » pour rejoindre

dre tardivement le marché de l'Hexagone.

Rejetant les critiques de l'industrie, M. Petit estime que la dimension touristique fut toujours au cœur de l'organisation et que les grossistes ont eu en main les informations pertinentes dès que disponibles. « Mais dans certains cas, il y a eu des retards », confesse-t-il.

Conjugues à la récession, les TPS et TVQ saperont-elles tous ces efforts ? « Je n'ai pas de commentaires à faire là-dessus, répond diplomatiquement Michel Petit. Compte tenu de la formule des fêtes, les touristes continueront à aimer notre ville et à y revenir. Ce n'est pas un événement d'un jour. Pour le développement touristique, c'est important ».

DEMAIN — La transparence d'une organisation

### ◆ Le projet

dré qui cite des avis juridiques, de limiter la liberté d'expression en contrôlant les dépenses. Mais les critiques du projet de loi rejettent cette interprétation en bloc et réclament d'examiner les avis du gouvernement. À ce compte-là, demandent-ils, qu'en est-il de toutes les lois électorales canadiennes et de leurs dispositions pour contrôler les dépenses électorales des partis ?

De l'intérieur, le projet de gouvernement a provoqué une brèche évidente dans la solidarité du caucus tout en ébranlant les convictions privées d'autres députés.

— Seul parmi les troupes du Québec, le député Jean-Pierre Blackburn laisse savoir publiquement qu'il est « mal à l'aise » avec les projets de son gouvernement. « Disons-les aux Québécois qu'on reconnaît qu'ils sont une société distincte. Reconnaissons-la la double majorité pour montrer qu'on veut effacer le passé », préconise-t-il en s'en prenant à la décision de renoncer à inscrire la règle de la double majorité dans le projet de loi référendaire.

« Ce n'est pas inquiétant de se battre contre nos adversaires quand nous avons de bonnes propositions à offrir aux Québécois et à l'ensemble des Canadiens. Si on peut dépenser des fonds de façon illégitime alors que d'autres n'auront pas les mêmes armes, je pense qu'il y a un principe de la démocratie qui est en train d'être sacrifié sous le couvert du principe de la liberté d'expression, ajoute-t-il au sujet de l'absence de contrôle des dépenses ».

— De son côté, Patrick Boyer, un autre conservateur, de Toronto ce-lui-là et autorité reconnue en matière de référendums, avertit que si le gouvernement met de l'avant son projet actuel, il donnera un pli à toutes les autres lois électorales. « La société canadienne a des normes sur ce qu'elle considère comme le fair-play électoral, affirme-t-il ainsi au sujet du contrôle des dépenses. Si on les jette par-dessus bord avec cette loi, ce sera un moment révélateur pour notre pays ».

Hier après-midi, d'autres députés encore, de plusieurs régions hors-Québec, confiaient en privé que certains aspects du projet de loi les avaient fait sursauter et qu'ils avaient besoin d'en savoir plus long.

De l'extérieur, entretendus, les deux partis d'opposition rechignent devant la nature du projet de loi du gouvernement.

— Le Parti libéral, principal promoteur du projet d'un référendum sur la Constitution, accuse le gouvernement de fausser d'avance les règles du jeu. Dans une lettre au premier ministre, Jean Chrétien réclame qu'on restitue le concept d'une double majorité pour assurer le Québec que sa voix sera entendue, et qu'on s'inspire de l'expérience de 1980 pour créer des comités du « oui » et du « non », les financer équitablement et contrôler les dépenses. « Il faut assurer les Canadiens que les votes ne sont pas achetés », a lancé le chef libéral aux Communies.

Selon Jean Chrétien, les objections soulevées par l'ébauche du projet sont tellement nombreuses qu'il sera modifié avant même d'aboutir entre les mains du Parlement.

— Même son de cloche chez le Nouveau Parti démocratique qui réclame lui aussi l'abandon de la règle de la majorité simple au profit de majorités régionales et un plafonnement des dépenses. « Ce ne sont pas de petites objections techniques », affirme Audrey McLaughlin au sujet de ses critiques.

— Le Bloc québécois finalement accuse carrément le gouvernement de dénaturer la démocratie. Hier, le député Jean Lapierre a soulevé tout un brouhaha en lançant au ministre Harvie André : « Vos arguments vous rendent digne d'être juré à Los Angeles ». Au grand déplaisir du président des Communies John Fraser, qui a sommé le député du Bloc de s'excuser en rappelant : « Nous avons un pays à sauver ».

### ◆ Jazz

Salle Wilfrid-Pelletier, en fait ils feront l'ouverture du Festival, avant de laisser la place à Nina Simone. Si

cette chanteuse aux accents aussi graves que la *Freedom Now Suite* de Roach et Rollins ne plaque pas sur son piano les accords de *Baltimore*, il y va y avoir du ramdam dans les chaumières.

Au milieu des années 60, le vaillant Elvin Jones battait les pulsations de *A Love Supreme* et autres *Spiritual* que son frère d'armes, John Coltrane, avait concoctées. Le 5 juillet, à John Coltrane Elvin Jones racontera les histoires de l'heure en compagnie, notamment, de Sonny Fortune au saxo, Wayne Pickens au piano, et... Ravi Coltrane également au saxo. Ravi, on l'aura deviné, est le fils de John Coltrane, l'homme de *Kulu Se Mama*.

Paul Bley est montréalais. L'an dernier, il s'était produit en compagnie de Steve Swallow et Jimmy Guiffre. Avant ça, il avait joué auprès de Charlie Haden. Cette année, c'est son tour. Cette année, enfin, l'incoclaste va poursuivre plusieurs brins de causeries musicales. Le 2 juillet, il jouera en duo avec le guitariste John Scofield. Le 4, il sera soutenu par John Surman, le saxophoniste, et John Abercrombie, le guitariste. Puis, le 5, l'ami Bley dialoguera avec le contrebassiste Gary Peacock, le batteur Billy Hart ainsi qu'avec deux inconnus de Boston, soient Joe et Matt Maneri.

Tous les spectacles de Bley seront présentés dans le cadre de la série *Jazz dans la nuit* qui, cette année, a élu domicile à la toute nouvelle salle de concert du tout aussi nouveau Musée d'art contemporain. C'est au même endroit, et dans la même série, que seront présentés les spectacles des jeunes Geoff Keezer, piano, Christian McBride, contrebasse, et Joshua Redman qui, comme son père Dewey, joue du ténor, avant que le quartette de... Teddy Edwards n'y installe ses pénates le 8 juillet. Le saxo Edwards, qu'on se le dise, a déjà eu dans son groupe un certain Tom Waits et non l'inverse.

Après s'être produit en quartette puis en duo, le suave Frank Morgan va se produire dans un format original. Le 6 juillet en effet, au théâtre Maisonneuve, ce saxophoniste alto ayant pour devise *Bird Lives!* jouera en compagnie du pianiste Kenny Barron, puis du pianiste Roland Hanna, puis du pianiste Barry Harris, soit les trois historiens du jazz, avant de jouer tout ensemble.

Tous ces artistes mis à part, l'afiche de cette année comprend les noms de Gonzalo Rubalcaba, Flora Purim, Jan Garbarek, Miroslav Vitous, Terence Blanchard, Barbara Dennerlin, Joey DeFrancesco, Gary Burton, Eddie Daniels, Al Dimeola, King Sunny Ade, Dave Holland, John Hicks, Lorraine Desmarais, Joanne Brackeen, Oliver Jones, Vic Vogel, Joe Morello et Guy Nadon. Morello, le batteur de *Take Five* et Ti-Guy Nadon, le batteur du *Blues de l'embauveur*, ce sera le jam de ce Festival.

Et comme tout doit toujours finir dans le blues, sachez et notez que les *Fabulous Thunderbirds* de Kim Wilson seront au Spectrum le 11 juillet et que John Lee Hooker nous racontera l'histoire du *Decoration Day* le 6 juillet.

## 14 mai

par la PC et l'AP

1991: la veuve de Mao Tse-toung, Giang Qing, se suicide à Pékin, à l'âge de 77 ans; en Afrique du Sud, Winnie Mandela est condamnée à six ans de prison en rapport avec l'enlèvement de quatre jeunes en 1988.

1989: Carlos Menem (péroniste) remporte l'élection présidentielle en Argentine.

1986: le centre-sud de l'Alberta est surpris par un bizzard: vents de 80 kilomètres-heure et neige atteignant la hauteur des genoux.

1979: Washington et Pékin signent un accord commercial, en vertu duquel, après un froid de 30 ans dans leurs relations, les États-Unis et la Chine s'accordent le statut de la nation la plus favorisée.

1977: le Canadien remporte la Coupe Stanley pour une huitième fois en 13 ans; Jim Cornor du Kansas lance une partie sans point ni coup sûr contre les Rangers du Texas.

1975: Washington annonce que des Marines ont repris par la force le cargo américain Mayaguez, arraisonné par les Cambodgiens, et que des avions américains ont détruit trois bâtiments de guerre cambodgiens.

1973: lancement de la station orbitale américaine Skylab.

1972: Okinawa revient sous souveraineté japonaise après 27 ans sous juridiction américaine.

1968: Don Drysdale lance pendant 58 manches consécutives sans accorder de point.

Ils sont nés un 14 mai: le physicien allemand Gabriel Fahrenheit (1686-1736); le chef d'orchestre allemand Otto Klemperer (1885-1973); le producteur de cinéma américain George Lucas (1944); l'artiste rock David Byrne (1952).

## CARTES D'AFFAIRES



ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES

PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 3K2

Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 98-R-D-B-I-C

La maîtrise des inégalités

Pour informations publicitaires contactez:

NATHALIE THABET

1-800 363-0305 (514) 842-9645

## PHOTOCOPIES URGENTES?

En noir? En couleurs? De qualité? À bas prix? Vite faites?

Toutes grandeurs? Alors, adressez-vous à: